

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_21-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

N° 20240620-21

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 42

Suppléants ayant voix
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants : 50

Conseiller.e.s présent.e.s : Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Francis ROUX

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'URFE**

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_21-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Considérant la demande de la Communauté de communes du Pays d'Urfé :

La Communauté de communes du Pays d'Urfé collecte les ordures ménagères des hameaux des Chassains et de la Boulade, situés sur la commune des Salles. Ces hameaux sont limitrophes de la commune d'Arconsat et la collecte des déchets nécessite, pour la Communauté de communes du Pays d'Urfé, de faire un détour.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Pays d'Urfé a sollicité la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne pour collecter les déchets ménagers résiduels de 3 foyers situés sur ces lieux-dits.

Pour ce faire, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne autorise les habitants de ces hameaux à déposer leurs déchets ménagers dans les bacs de regroupement situés au lieu-dit la Meule sur la commune d'Arconsat, dans le respect du règlement de collecte.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne facturera la Communauté de communes du Pays d'Urfé chaque année selon les coûts à l'habitant du RPQS de l'année N-1.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention telle que présentée en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 44	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50	Pour : 50	Contre :	Abstentions :

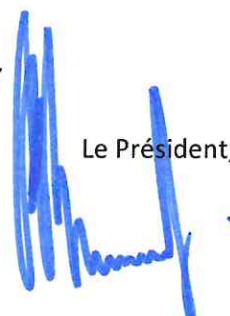
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

